

branches, celle des « navigants sur le Rhône » et celle des « navigants sur la Saône » ; ils s'appelaient en conséquence de cette distinction ; les uns *nautae Rhodanici*, *Rhodano navigantes*, ou simplement *nautae Rhodanici*, les autres *nautae Rhodanici Arare navigantes*, tandis que les bateliers de la Saône s'en tenaient à la navigation de la rivière et étaient dits *nautae Arare navigantes* ou simplement *nautae Ararici*. On comprend alors que *Nautae Ararici Arare navigantes* eût été un pléonasme sans raison d'être ; aussi cette formule ne se rencontre-t-elle pas sur nos marbres. Le mot *NAVITARVM* ne suffisant pas pour remplir à lui seul la lacune de la cinquième ligne, il ne restait à choisir, pour mettre à la suite, que le mot *RHODANICORVM*, puisque nous venons de voir qu'on ne peut pas dire *nautarum Araricorum Arare navigantium*.

La partie de notre inscription qui est encore à découvrir, garde avec elle le secret des noms de la femme de notre personnage, ainsi que de sa cité. Nous connaissions déjà une femme, *civis Sequana*, une autre, *civis Trajanensis*, de Kellen sur le Rhin, une troisième, *civis Agrippinensis*, c'est-à-dire de Cologne. Notre inscription nous fournit un quatrième exemple à Lyon, d'une femme *civis*.

A cause des mots *Flavia Augusta* qui s'y lisent, le monument, dont il est présentement question, ne saurait être antérieur au règne de Vespasien.

## VI.

Sur une pierre retaillée, de 1 m, 40 de haut sur 0 m, 60 de largeur, peut-être prise dans un cippe, dont on aurait rasé la base et le couronnement et diminué l'é-